

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal

La séance débutera
dans quelques
minutes...



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

7 AVRIL 2026



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

1. Administration et affaires courantes

1.1 Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

À L'ORDRE
DU JOUR



1. Administration et affaires courantes

1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

1. Administration et affaires courantes

2.1 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1277-25-01 Tarification de l'ensemble des services municipaux

Ce règlement a pour but de remplacer l'annexe B du Règlement n° 1277-25 afin de modifier les tarifs du Service des loisirs, notamment en ce qui concerne les embarcations et les frais d'annulation d'inscription au camp de jour.

1. Administration et affaires courantes

2.1 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1277-25-01 Tarification de l'ensemble des services municipaux

SUJET	TARIF CONTRIBUTUABLE	TARIF NON-CONTRIBUTUABLE
EMBARCATION – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO		
Embarcation motorisée		
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 23 \$/saison	450 515 \$/jour
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	25 28,75 \$/saison	
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	30 34,50 \$/saison	
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	55 63 \$/saison	
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)		
de 21 pieds et moins	110 125 \$/saison	450 515 \$/jour
de 22 pieds	150 170 \$/saison	
de 23 pieds	220 250 \$/saison	
de 24 pieds	300 330 \$/saison	
de 25 pieds et plus	420 483 \$/saison	
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o

1. Administration et affaires courantes

2.1 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1277-25-01 Tarification de l'ensemble des services municipaux (suite)

SUJET	TARIF CONTRIBUTABLE	TARIF NON-CONTRIBUTABLE
EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN		
Embarcation non motorisée	Gratuit	25 28,75\$/jour
Embarcation motorisée		
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	25 28,75\$/saison	450 515 \$/jour
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	45 51,75 \$/saison	
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	110 125 \$/saison	
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	220 250 \$/saison	
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)		
de 21 pieds et moins	270 310 \$/saison	450 515\$/jour
de 22 pieds	370 425 \$/saison	
de 23 pieds	525 603 \$/saison	
de 24 pieds	730 839 \$/saison	
de 25 pieds et plus	1050 1207 \$/saison	

1. Administration et affaires courantes

2.1 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1277-25-01 Tarification de l'ensemble des services municipaux (suite)

Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o
Essai de bateau		
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	450 515 \$
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 515 \$ 450
Frais de lavage		
Embarcation non motorisée	25 28,75 \$/saison	Inclus
Embarcation motorisée	25 28,75 \$/lavage	Inclus
Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal		100 115 \$
Frais pour sortie tardive de bateaux après la fin de la saison		550 632 \$

1. Administration et affaires courantes

2.1 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1277-25-01 Tarification de l'ensemble des services municipaux (suite)

FRAIS D'ANNULATION		
Avant le 15 juin	15 % du montant total annulé	Remboursement des frais d'inscription
À partir du 15 juin	Aucun remboursement	Aucun remboursement des frais d'inscription, sauf pour des raisons de santé (preuve à l'appui), - - Frais d'annulation de 15 % du total annulé si les activités ne sont pas commencées. - Remboursement au prorata des jours écoulés si les activités sont commencées.

1. Administration et affaires courantes

2.1 Dépôt et avis de motion – Règlement n° 1277-25-01 Tarification de l'ensemble des services municipaux (suite)

SUJET	TARIF		NOTES
	Résidents	Non-résidents	
LOCATION D'EMBARCATION AU PARC DU GRAND-HÉRON			
Kayak simple – 90 minutes	Gratuit 15-\$	20\$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
Kayak double – 90 minutes	Gratuit 20-\$	25 \$	Inclut 2 vestes de flottaison et 2 rames, pour 2 personnes maximum (1)
Planche à pagaie – 90 minutes	Gratuit 15-\$	20 \$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
PASSE DE SAISON – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA			
17 ans ou moins	Gratuit	20 \$	(1)
18 ans ou plus	Gratuit	60 \$	(1)
Passe familiale	Gratuit	40 \$/ adulte 15 \$/ enfant	Prix par personne résident à la même adresse (1)

PÉRIODE DE QUESTION

9 décembre 2025

05:00

Start Stop Reset mins: secs: type:

 Breaktime for PowerPoint by Flow Simulation Ltd. Show Settings



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochaine séance :
14 avril 2026



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE